

La lettre du CRJFC

De l'air !

Éditorial par Guillaume GOURGUES

Maître de conférences en science politique

En ce début d'année 2015, que nous ne manquons pas de nous souhaiter réciproquement la meilleure possible, nos activités peuvent paraître bien futiles. Le trauma collectif du 7 janvier aura le mérite de remettre à sa place tout ce qui avait tant besoin de l'être.

Pourtant, passées l'inévitable émotion et la douleur, il semble tout aussi inutile de s'écraser ou de disparaître face à la gravité des assassinats et des sérénades de l'« unité nationale » qui les ont suivies. L'élan populaire sincère qui s'est exprimé en marchant devrait en réalité nous interpeller : quel est notre rôle, en tant qu'universitaires, dans « l'après 7 janvier » ? Il me semble que répondre à cette question constitue une occasion de revenir au fondement de notre métier, fait de missions à la fois simples et vertigineuses : démocratiser le savoir, cultiver l'esprit critique et le goût du débat d'idées, faire reculer la bêtise.

Le vernis de l'unité appliqué par tous ceux que

Charlie Hebdo exécrait tant, ne doit pas masquer les racines profondes et collectives du mal que nous connaissons (qui sont sociales, politiques, juridiques, économiques). Comme d'autres, notre mission est bien de comprendre comment nous en sommes arrivés là. Cette mission est d'autant plus importante que la recherche des bouc-émissaires a déjà commencé, et que le durcissement policier de l'Etat donne la première mesure.

Voici donc une proposition de résolution pour l'année 2015 : jouons notre rôle, là où nous sommes, sans chercher à être qui que ce soit, Charlie ou un autre. Ne sommes-nous pas, d'abord et avant tout, le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, quoiqu'en pensent les hérauts de la « performance académique », du *benchmarking* et des *impact factors* ? Le cas échéant, ne devons-nous pas contribuer à oxygéner le débat public, en y maintenant la connaissance, la polémique, l'irrévérence, le dissensus,

tout simplement la démocratie ?

Essayons d'atteindre ces ambitieux objectifs aussi loin que nous le pourrons. Dégageons nos étudiants de ce climat étouffant en leur donnant l'air respirable de nos outils intellectuels qui restent, malgré tout, les plus puissantes des armes.

Sommaire

Focus

GrCriogue
p. 2-3

La performance énergétique des bâtiments et le PLU
p. 3-4

L'accès à la justice de la personne vulnérable en droit interne
p. 4-5

L'entreprise agricole après la Loi d'Avenir
p. 6-7

Interventions, conférences des membres du CRJFC
(juillet-décembre 2014)
p. 8

Publications des membres du CRJFC
(juillet-décembre 2014)
p. 9-10

Manifestations
p. 10

Doctorants au 1^{er} janvier 2015
p. 10-11

FOCUS

GrCriorgue - La performance énergétique des bâtiments et le PLU - L'accès à la justice de la personne vulnérable - L'entreprise agricole après la Loi d'Avenir

Naissance du GrCriorgue

Groupe de recherche sur la lutte contre la criminalité organisée dans l'Union européenne

Le CRJFC apporte son soutien pour mener une recherche sur la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme dans l'Union européenne. Le travail proposé s'inscrit en réponse à un appel à projets de l'ANR. Sans connaître la réponse qui nous sera donnée, voici les grandes lignes de ce projet.

Intérêt de la recherche proposée - En matière pénale, le droit de l'Union européenne est plus souvent remarqué par son hétérogénéité que par son unité. Bien que cela porte atteinte aux actions qui peuvent être menées, les Etats sont toujours réticents à une unification de leurs droits dans ce domaine. Pourtant, l'acceptation du mandat d'arrêt européen a montré l'intérêt d'une procédure uniformisée.

Certains domaines tels que la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans l'Union européenne justifieraient eux aussi un traitement commun. Peut-on l'envisager en dépit des réticences étatiques ? Quelles seraient les difficultés à surmonter pour envisager un droit commun de la lutte contre la criminalité et le terrorisme dans l'Union européenne ?

Les obstacles à la mise en place de ce droit commun sont aussi bien normatifs qu'institutionnels.

La lecture de différents travaux, les recherches menées et les discussions avec les collègues nous montrent l'intérêt d'un travail normatif destiné à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. L'affreuse actualité confirme aussi la nécessité d'un tel travail.

Originalité du projet - Approfondir les aspects normatifs constitue l'originalité de ce travail. Il s'agit de proposer une étude de la réglementation et de ses lacunes. Dans l'Union européenne la norme représente non seulement un standard mais aussi une référence pour les Etats membres et pour les Etats tiers.

L'acte normatif (accord externe, règlement, directive) perçu comme un standard impose de rechercher comment la norme choisie sera un aspect de la normalité de la mise en place d'un droit commun destiné à lutter contre la criminalité organisée. En outre, la norme établie sera un élément du modèle constitué par l'Union européenne. Face à un sujet sensible comme celui de la criminalité organisée et de la lutte contre le terrorisme, l'Union européenne est tenue de mettre en place une réglementation respectueuse des droits fondamentaux et efficace.

La question n'est pas nouvelle¹. Son intérêt est d'ailleurs croissant depuis l'entrée en vigueur du traité de

Lisbonne. Pourtant les recherches sur la réglementation contre le terrorisme dans l'Union européenne ne sont pas aussi nombreuses qu'elles le devraient au regard de l'importance de la question et des attentes qu'elles suscitent. En particulier parce que les travaux menés portent plus souvent sur le rôle particulier du juge et rarement sur la réglementation applicable.

Les textes de l'Union doivent être examinés aussi bien du point de vue de la répartition des compétences, que des bases juridiques applicables afin de réfléchir à la mise en place d'un droit commun, inexistant actuellement dans ces domaines.

Résultats attendus - La recherche proposée portera sur les lacunes normatives du droit de l'Union européenne en matière de lutte contre la criminalité et le terrorisme. Elle comportera quatre volets qui donneront lieu chacun à la rédaction de différents textes :

- une présentation des éléments de droit pénal comparé dans l'Union ;
- une étude des règles procédurales ;
- la rédaction d'un règlement ou d'une directive ;
- la rédaction d'un accord externe.

Ce défi nous conduit à proposer une recherche sur la réglementation adoptée par l'Union européenne pour garantir la sécurité des ressortissants sur son territoire.

L'objet de ce projet sera tant l'étude du droit positif que la rédaction de textes efficaces pour garantir la sécurité dans l'Union européenne. Ce travail prévoit donc la rédaction de normes de l'Union européenne : un accord externe, un règlement, une directive. Il doit ainsi proposer comment combler les lacunes normatives dans ce domaine.

Les conclusions du travail proposé doivent permettre d'affirmer que le standard normatif sera un vecteur d'unification du droit. Il répondra ainsi à une attente des Etats et de leurs ressortissants.

Groupe de travail et appel à projets de l'ANR - Un groupe de travail a été constitué pour mener cette étude. Ce groupe de recherches nommé le Criorgue a déposé son projet auprès de l'Agence Nationale de la Recherche. Il s'inscrit dans un appel à projet de l'Agence qui comporte un volet « Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents »².

Les premiers envois, pré-propositions de travail sont examinées en ce moment : 2500 à 3000 d'entre elles seront sélectionnées pour concourir et participer à la deuxième étape, qui consistera en un nouvel examen de la proposition très précise cette fois-ci du travail proposé.

Le projet est porté par des jeunes chercheurs³ et soutenus par notre Centre de recherche. Il a pu voir le jour parce que mon enthousiasme et mon initiative ont été suivis par trois collègues et qu'il est également encou-

ragé par une dizaine d'autres collègues qui ont accepté d'apporter leur expertise au travail qui sera mené.

Bien sûr, nous serions déçus de ne pas être sélectionnés par l'Agence nationale de la Recherche mais nous sommes convaincus de l'intérêt de ce projet et il sera alors mené à bien d'une autre manière. Nos rencontres et travaux communs donneront lieu ensuite à une publication. Tous ceux qui seraient intéressés cette étude sont bienvenus pour nous rejoindre et participer aux travaux qui seront menés selon les thèmes débattus en fonction des recherches de chacun.

Nous espérons que vous partagerez notre enthousiasme et nous serons ravis d'en parler de manière plus précise avec ceux qui le souhaitent.

Coralie Mayeur-Carpentier
Maître de conférences en droit public
CRJFC—EA 3225

Notes

1. Voir A. TUNC, « Standards juridiques et unification du droit », *RIDC*, 1970, vol. 22, p. 247. L'auteur s'interroge sur le rôle du standard juridique dans l'unification du droit. Au sujet du standard, voir en particulier S. RIALS, *Le juge administratif français et la technique du standard*, Paris, LGDJ, 1980 ; puis plus récemment et concernant le droit de l'Union européenne, E. BERNARD, *La spécificité du standard juridique en droit communautaire*, Bruxelles, Bruylant, 2009, spécialement p. 515s. quant au standard normatif.
2. Le défi sociétal 9 de l'appel à projets génériques ANR 2015. Voir le site de l'Agence nationale de la Recherche et le guide des appels à projets génériques pour l'année.
3. Les projets Jeunes chercheurs, selon l'Agence nationale de la recherche, sont ceux dont le porteur a soutenu sa thèse moins de dix ans avant la date d'envoi de la réponse à l'appel d'offres de l'Agence.
4. A l'initiative de Coralie-Mayeur-Carpentier, le GrCriorgue est composé de Pierre-François Laval, Coralie Mayeur-Carpentier, Rémy Prouvèze et Fabienne Terryn.
5. Les experts dans leur domaine qui ont accepté de nous apporter leur concours sont : Aude Bouveresse, Laure Clément-Wilz, Alexandre Desrameaux, Maria Fartunova, Hugo Flavien, Christophe Geslot, Emmanuelle Saulnier-Cassia, Guillemine Taupiac-Nouvel. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leurs réponses et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Informations sur le projet

coralie.carpentier@univ-fcomte.fr

La performance énergétique des bâtiments et le plan local d'urbanisme Jeudi 5 février 2015

Les documents d'urbanisme sont appelés à participer à l'effort collectif pour concevoir la ville durable de demain. La performance énergétique des bâtiments figure donc désormais au contenu du plan local d'urbanisme qui vient ainsi renforcer la réglementation nationale des constructions.

Ce dispositif n'est toutefois ni contraignant ni défini. Le colloque du 5 février 2015 permettra de réfléchir à l'opportunité que le PLU représente. Il s'agira de déterminer dans quel cadre s'inscrit le PLU au regard tant du droit de la construction que des autres instruments de planification territoriale. Seront ensuite, et à titre principal, présentées les différentes options envisageables au sein du PLU pour renforcer la performance énergétique des bâtiments, de la réflexion préalable à l'élaboration du projet urbain jusqu'à l'exécution du document d'urbanisme. L'accent sera mis sur l'écriture du PLU.

Programme

9h **Allocutions d'ouverture** Blandine AUBERT, Directrice de l'ADEME Franche-Comté et Carole CHEVILLEY-HIVER, Maître de conférences de droit public à l'Université de Franche-Comté

Présidence de Jean-Pierre LEBRETON
Professeur émérite – Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

9h15 **L'objectif de performance énergétique des bâtiments** Marie-Laure COLIBESSEYRIAS, Chargée de mission énergie-climat, Région Franche-Comté et Régis DESSERME, Chef du département Construction, Efficacité Énergétique, DREAL Franche-Comté

I. Intégrer la performance énergétique des bâtiments dans le projet urbain

10h *La performance énergétique des bâtiments et la planification territoriale* Philippe BILLET, Professeur de droit public à l'Université de Lyon 3 (Jean Moulin), Directeur de l'Institut de droit de l'environnement, Président d'honneur de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE)

10h30 *Débats et pause*

10h45 *Énergie et identité du territoire, l'approche urbanistique de la performance énergétique des bâtiments* Diane DEBOAISNE, Architecte conseil, CAUE du Puy-de-Dôme

11h30 *La performance énergétique des bâtiments dans les documents du PLU* Jean-François INSERGUET, Maître de conférences de droit public à l'Université de Rennes 2

12h *Débats et déjeuner*

Présidence de Michel ROUGET

Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AUDAB)

II. Favoriser la performance énergétique des bâtiments dans les règles écrites du PLU

14h *L'enveloppe et l'environnement des constructions* Pascale KERGER, Consultante, Directrice du Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme (BAFU)

14h45 *La contribution des règles d'implantation des constructions à la performance énergétique des bâtiments : quelle(s) réalité(s) ?* Bruno COPPI, Avocat honoraire

15h30 *Débats et pause*

III. Renforcer la performance énergétique des bâtiments en assouplissant les règles d'urbanisme ?

15h45 *De l'urbanisme prévisionnel à l'engagement des constructeurs, « de la con-*

trainte au contrat » Pierre-Alain BÉVALLOT, Directeur juridique du Groupe *European Homes*, chercheur associé du Centre du droit de l'environnement de Strasbourg (CDES)

16h30 *Débats*

Informations sur le colloque

carole.chevilley-hiver@univ-fcomte.fr

L'accès à la justice de la personne vulnérable en droit interne

Vendredi 27 mars 2015

Cette journée d'études a pour ambition de s'interroger sur la prise en compte de la vulnérabilité du justiciable par le service public de la justice. Si des travaux ont déjà été consacrés à l'étude de la vulnérabilité saisie par le droit, aucune recherche n'a été spécifiquement menée sur la question de l'accès de la personne vulnérable au juge dans une perspective de droit comparé interne, visant à analyser et à comparer les dispositifs mis en œuvre devant le juge judiciaire et les mesures applicables devant le juge administratif. Le sujet traité dans le cadre de ce colloque permettra d'éclairer la problématique du droit à un recours effectif et du caractère subjectif de ce droit lié à sa faculté d'adaptation aux situations de vulnérabilité.

Deux thématiques seront plus précisément abordées, thématiques qui se fondent sur une double perspective : celle du justiciable vulnérable face à la justice d'une part, et celle du juge placé face à une situation de vulnérabilité.

La première demi-journée permettra ainsi de s'interroger sur la notion de justiciable vulnérable et de démontrer que la vulnérabilité n'est pas inhérente aux seules personnes physiques, les personnes morales peuvent également être placées dans une situation de vulnérabilité justifiant des mesures de représentation spécifiques. Pour autant, s'il existe, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales, des mesures d'accompagnement, celles-ci permettent essentiellement de compenser l'absence d'adaptation des règles qui régissent l'accès à la justice. La personne vulnérable ne bénéficie pas nécessairement d'un accès dérogatoire à la justice, elle dispose simplement d'un droit à l'accompagnement (droit qui peut se muer en obligation).

Au-delà de ce droit à l'accompagnement, la prise en compte de la différence découlant d'une situation de vulnérabilité est parfois nécessaire au nom de l'égalité devant la justice, mais aussi au nom de la bonne administration de celle-ci. La seconde demi-journée visera alors à

démontrer que le juge peut être en mesure de s'adapter à la particularité des situations qu'il a à connaître, que ces adaptations soient dictées par les textes ou insufflées par le juge lui-même. Les interventions permettront également de s'interroger sur la pertinence de l'existence de juridictions spécialisées et sur la capacité du juge de droit commun à s'adapter à la situation du justiciable.

Béatrice Lapérou-Schneider

Maitre de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles

et

Virginie Donier

Professeur de droit public

CRJFC—EA 3225

Programme

9h *Allocutions d'ouverture*, Virginie Donier et Béatrice Lapérou-Schneider, Université de Franche-Comté

9h15 *Propos introductifs : Les contours de la vulnérabilité*, Michel Borgetto, Université Paris II, CERSA

L'accompagnement de la personne vulnérable dans l'accès à la justice

Présidence : Yves Jegouzo, Université Paris I

Les mesures d'accompagnement

9h40 *L'accompagnement en droit administratif*, Olivier Le Bot, Université d'Aix-Marseille

10h *La représentation des personnes physiques vulnérables devant le juge judiciaire*, Catherine Tirvaudey, Université de Franche-Comté

10h20 *La représentation des personnes morales vulnérables*, Béatrice Lapérou-Schneider, Université de Franche-Comté

10h40 *La vulnérabilité de l'étranger face à la justice*, Sabine Corneloup, Université de Bourgogne

11h Echange avec la salle et pause

Les acteurs de l'accompagnement

11h30 *Le rôle des associations et des syndicats dans l'accompagnement des requérants*

- *Les associations d'aide aux victimes d'infraction*, Marie-France Steinlé-Feuerbach, Université de Haute Alsace

- *Le rôle des syndicats*, Dominique Andolfatto, Université de Bourgogne

12h10 *Le rôle du défenseur des droits*, intervenant non déterminé

12h30 Échanges avec la salle / Pause déjeuner

L'adaptation du juge à la vulnérabilité du justiciable
Présidence : représentant de l'ENM

L'adaptation par la création de juridictions spécialisées

14h30 *Les juridictions répressives pour mineur*, Philippe Bonfils, Université d'Aix-Marseille

14h50 *Les juridictions sociales*, Isabelle Sayn, CNRS, Cericid

L'adaptation mise en œuvre devant les juridictions de droit commun

15h10 *L'adaptation du juge administratif à la particularité des contentieux sociaux*, Virginie Donier, Université de Franche-Comté

15h30 *L'action de groupe*, Yves Strickler, Université de Nice Sophia-Antipolis

15h50 *L'adaptation des règles de poursuites au regard de la vulnérabilité de la victime : le cas de la prescription de l'action publique*, Alexandre Gallois, Université de Rouen

16h10 *L'adaptation des règles de preuve à raison de la vulnérabilité du justiciable*

- *En droit administratif*, Aurore Granero, Université de Bourgogne

- *En droit pénal*, Haritini Matsopoulou, Université de Paris XI

16h50 – Echange avec la salle et clôture de la journée

Informations sur le colloque

beatrice.laperou@univ-fcomte.fr
virginie.donier@univ-fcomte.fr

**L'entreprise agricole après
la Loi d'Avenir du 13 octobre 2014
mardi 31 mars 2015**

L'agriculture française traverse depuis plusieurs années une période difficile. L'importance de ce secteur d'activité n'est plus à démontrer tant au niveau national (d'après les premières données du recensement agricole 2010, il y a environ 500 000 exploitations agricoles impliquant professionnellement près d'un million de personnes), que pour la Région Franche-Comté. La balance commerciale représente un excédant de l'ordre de 11 milliards d'euros. Elle participe également à l'aménagement du territoire.

Toutefois, au cours des dix dernières années, la France a perdu 26% de ses exploitations tout en contribuant à concurrence de 19% à la production de l'Union européenne, suivie par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Actuellement, la France n'est plus que le quatrième exportateur mondial derrière les Etats-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne. Dans un tel contexte, le législateur a adopté le 13 octobre 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dont le fil conducteur est l'agro-écologie et la double performance économique et environnementale. Ce nouveau texte comporte 96 articles modifiant plusieurs domaines du droit, et tout spécialement les dispositions du Code rural et de la pêche maritime régissant l'entreprise agricole que l'on peut regrouper en deux thématiques : le droit d'exploiter et l'environnement juridique de l'entreprise agricole.

Tout d'abord, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, modifie sensiblement les conditions dans lesquelles il est possible de réaliser une activité agricole à titre professionnel. Les objectifs de la politique agricole ont été complétés, la réglementation du contrôle des structures a été renforcée et la SAFER s'est vue octroyer de nouvelles missions.

Par conséquent, devenir agriculteur aujourd'hui suppose de réfléchir préalablement à la structure juridique choisie pour réaliser son activité professionnelle : exploiter en nom propre ou bien dans un cadre sociétaire. Dans cette hypothèse, quelle forme de société ? Quel statut social choisir et quelles sont les modifications apportées par la loi d'avenir d'octobre 2014 ? Enfin, le législateur a modifié certaines dispositions afin de favoriser la transmission de l'entreprise agricole hors cadre familial et d'en préserver ainsi le plus grand nombre possible.

Programme

9h30 Allocutions d'ouverture

Matinée

Le droit d'exploiter après la loi d'avenir

Présidence : **Jean-Baptiste Millard**, *Avocat à la Cour, Secrétaire général de l'AFDR*

9h45 **Liberté d'entreprise et activité agricole**, **Christine Lebel**, *Université de Franche-Comté*

10h30 **La forêt dans la loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt**, **Frédéric Rocheteau**, *Avocat associé aux Conseils, AFDR Champagne-Ardennes*

11h 15 **Débats**

11h 30 **Le contrôle des structures modifié**, **Samuel Crevel**, *Docteur en Droit, avocat à la Cour*

11h 45 **Les nouvelles missions de la SAFER**, **Michaël Rivier**, *Directeur juridique FnSAFER*

12h15 **Débats et déjeuner**

Après-midi

**L'environnement juridique
de l'entreprise agricole**

Présidence : **Caroline Andrieu**, *Avocate à la Cour, AFDR Bourgogne-Franche-Comté*

14h30 **Le choix de l'entreprise sociétaire est-il encore possible ?** **Jocelyne Cayron**, *Université d'Aix-Marseille*

15h15 **La modification du régime juridique du GAEC**, **Lionel Manteau**, *Avocat honoraire, APDR*

15h45 **Débats**

16h10 **Bail rural et loi d'avenir**, **Bernard Peignot**, *Avocat aux Conseils honoraire, AFDR Ile de France*

16h45 **La transmission de l'entreprise agricole**, **Christophe Pierret**, *Notaire, AFDR Champagne-Ardennes*

17h15 **Débats**

**Informations sur le colloque
christine.lebel@univ-fcomte.fr**

Colloque

L'entreprise agricole après la Loi d'Avenir

Besançon

Faculté de droit
31 mars 2015

Informations-inscriptions :

contact-crjfc@univ-fcomte.fr ou +33 (0)3 81 66 66 08

INTERVENTIONS, CONFERENCES DES MEMBRES DU CRJFC (juillet-décembre 2014)

Caroline Decoster

« Parlements et Etats généraux des Capétiens aux premiers Valois », *Autour des Etats généraux de 1614* (Françoise Hidesheimer et Louis de Carbonnières, dir.), ICES La Rochesur-Yon, 17 et 18 novembre 2014.

Charles Fortier

« Le recrutement des universitaires en France, ou le mouvement perpétuel », in *Le nuove prospettive del reclutamento universitario – Modelli a confronto*, Università degli Studi di Torino, 15 septembre 2014

« Statut et statuts : dépasser le *statu quo* », in *Les trente ans du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales : et après ?*, Université de Bourgogne, 18 septembre 2014.

Participation au groupe d'experts réuni sur le thème des *Convergences entre le droit de la fonction publique et le droit privé du travail*, Centre d'étude des relations de travail, Université de Neuchâtel, 3 octobre 2014.

Christophe Geslot

« La problématique générale de la responsabilité politique des exécutifs dans le cadre de l'Union européenne ». Colloque international *La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne*, organisé par Christophe Geslot, Pierre-Yves Monjal et Jean Rossetto, Besançon, 12 et 13 novembre 2014.

Pascal Kamina

« Eléments de droit comparé », intervention au colloque *L'entreprise et la titularité des droits de propriété intellectuelle*, CUERPI, Grenoble, 28 novembre 2014.

Table ronde, in *Le droit d'auteur dans la jurisprudence de la CJUE*,

colloque Université de Nantes, 23 septembre 2014.

Guillaume Gourgues

Intervention lors du lancement des Assises Citoyennes de la ville de Grenoble, 7 décembre 2014.

« Quel(s) usage(s) de la notion de gouvernance dans la réflexion sur la participation ? », colloque ARCEAU « Qui gouverne quand personne ne gouverne ? », AgroParistech, Paris, 1^{er} décembre 2014.

Conférence inaugurale, 11^{ème} rencontres nationales des conseils de développement, Saint-Denis, 24 novembre 2014.

Conférence inaugurale du forum de la démocratie locale, Saint-Etienne, 8 novembre 2014. [<http://www.pourparlers.eu/blog/2014/11/09/forum-democratielocale-une-porte-entrouverte/>]

Intervention lors des rencontres « Qui fait quoi pour améliorer la démocratie ? », organiser par l'Institut de la concertation et Pouvoir d'agir, Valence, 23 septembre 2014.

« La participation métropolitaine contre la démocratie ? Le cas du « SCOT participatif » grenoblois », Colloque ARSDFL, Marne-la-Vallée, 7-9 juillet 2014.

Filali Osman

« Vers un droit méditerranéen de l'arbitrage », *Conférence internationale pour une Communauté Euro-Méditerranéenne de l'Arbitrage International* organisée par la Commission des Nations Unies pour le Droit du commerce international, et l'OCDE, Marseille, 8 décembre 2014.

« Vers une *lex mediterranea* de l'arbitrage ». Conférence prononcée au Centre du droit des affaires et du commerce international de l'Université de Montréal, 30 octobre 2014.

« La loyauté dans la *Lex Mercatoria* et les principes UNIDROIT », in colloque *Droit et loyauté*, Avignon, 10 octobre 2014.

Rémy Prouvèze

« Le droit international et la doctrine saisis par le fait : la diversification des sujets du droit international sous l'effet de la pratique », *Journée d'études Théories et réalités du droit international Au XXI^e siècle* (coordination scientifique de T. De Maria et J. Ferrero), Aix-en-Provence, 3 octobre 2014.

Jean-Philippe Tricoire

« Complexité des contrats de construction », Ecole Supérieure d'Immobilier (Paris) le 24 novembre 2014.

« La sous-traitance dans les marchés privés de travaux », Organisation d'une conférence au cercle national des armées à la demande du groupe ALTA-JURIS, 21 novembre 2014.

« Les marchés privés de travaux », Conférence donnée à l'Ecole nationale de la magistrature (formation continue des magistrats), 8 octobre 2014.

« La vente d'immeubles à construire », Conférence donnée à l'Ecole nationale de la magistrature (formation continue des magistrats), 8 octobre 2014.

« Evolution(s) et révolution(s) du droit de propriété », Organisation d'une conférence au cercle national des armées à la demande du groupe ALTA-JURIS le 3 octobre 2014.

Publications des membres du CRJFC

Juillet-décembre 2014

Alexandre Ciaudo

« Clauses incitatives et risques de requalification des marchés publics », *Contrats publics*, oct. 2014, p. 57.

Guillaume Gourgues

(Avec Thibault Bossy, Aurélien Evrard, Catherine Hoeffler et Thomas Ribemont), *Les politiques publiques*, Paris, Foucher, 2015. [<http://www.editions-foucher.fr/livre/trajectoire-les-politiques-publiques>]

Pascal Kamina

Droit du cinéma, LexisNexis, 2^{ème} éd. septembre 2014.

« Brèves réflexions sur la catégorie juridique des propriétés intellectuelles », in *Mélanges en l'honneur du Professeur André Lucas*, LexisNexis, octobre 2014.

Laurent Kondratuk

« L'introduction de la masse *personae-res-actioes* dans la science canonique (XVI^e siècle) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 76/3, Genève, Droz, 2014, p. 433-449.

Béatrice Lapérou-Schneider

« Action publique-action civile », synthèse *e-Jurisclasseur*, LexisNexis, Mise à jour déc. 2014.

Chantal Mathieu

« L'ambivalence du silence en droit du travail », in N. Martial-Braz et F. Terryn (dir.), *Le silence saisi par le droit privé*, Paris, IRJS Editions, 2014, p. 49-62.

Coralie Mayeur-Carpentier

Chronique de droit administratif et droit de l'Union européenne, Partie I Les institutions publiques, *RFDA*, n°5/2014, p. 985-989.

Laurent Mordefroy

L. Mordefroy et C. Tirvaudey, (dir.), « Le nouveau droit des entreprises en difficulté », dossier publié dans *La Gazette du Palais*, 31 déc. 2014-3 janv. 2015, 38 p.

Filali Osman

« L'ambivalence du silence en droit international privé et dans la Lex mercatoria », in N. Martial-Braz et F. Terryn (dir.), *Le silence saisi par le droit privé*, Paris, IRJS Editions, 2014, p. 63-76.

Mathieu Petithomme

« Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques », *Cahiers balkaniques*, 42, 2014, p. 121-146.

(Avec A. Fernández García) « Structuration et trajectoires idéologiques des partis nationalistes catalans depuis la transition : ERC, CiU et le PSC en perspective comparée », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, 13, 2014.

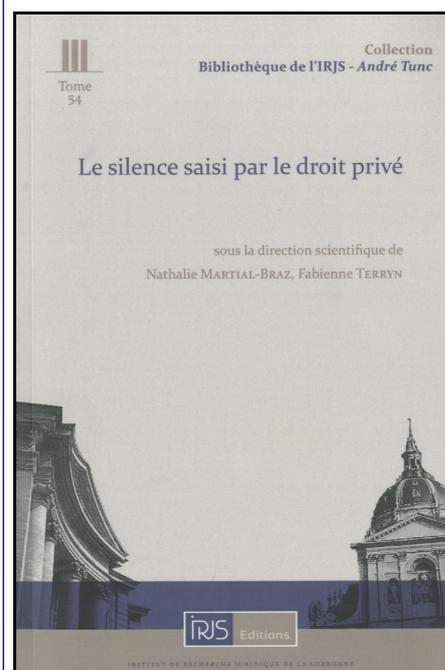
Amandine Picard

« Arrêt Petrova c/ Lettonie du 24 juin 2014 : la Cour européenne des droits de l'homme estime que viole le droit au respect de la vie privée, la transplantation d'organes effectuées sans consentement préalable », *RGDM*, n°52, sept. 2014, p. 202-203.

« Arrêté du 4 avril 2014 établissant des procédures d'information

pour l'échange entre États membres de l'Union européenne d'organes humains destinés à la transplantation », *RGDM*, n° 52, sept. 2014, p. 203-204.

« Conclusions de l'avocat général de la CJUE au sujet de la compatibilité de la législation française, prévoyant l'exclusion permanente du don du sang des hommes ayant ou ayant eu des rapports sexuels avec un autre homme, à la directive européenne du 22 mars 2004 », *RGDM*, n°53, déc. 2014, p. 212-214.



Fabienne Terryn

N. Martial-Braz et F. Terryn (dir.), *Le silence saisi par le droit privé*, Paris, IRJS Editions, (coll. « Bibliothèque de l'IRJS », t. 54), 2014, 269 p., ISBN 978-2-919211-37-1.

« Le droit au silence du suspect existe-t-il ? », in N. Martial-Braz et F. Terryn (dir.), *Le silence saisi par le droit privé*, Paris, IRJS Editions, 2014, p. 123-140.

Catherine Tirvaudey

L. Mordefroy et C. Tirvaudey, (dir.), « Le nouveau droit des entreprises en difficulté », dossier publié dans *La Gazette du Palais*, 31 déc. 2014-3 janv. 2015, 38 p.

Jean-Philippe Tricoire

« Point de départ du délai de rétractation de l'article L. 271-1 du CCH en matière de CCMI et défaut de notification de la notice d'information de l'article L. 231-9 du même code », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du palais immobilier* n° 4/2014.

« Désordres affectant des travaux non prévus au CCMI et absence d'imputabilité au constructeur », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du palais immobilier* n° 4/2014.

« *Quantum* de la réparation accordée au maître de l'ouvrage en cas de défaut de vérification de l'attestation de garantie de livraison par le banquier avant le déblocage des fonds », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du palais immobilier* n° 4/2014.

« La protection du maître de l'ouvrage lors de la formation du contrat de construction de maison individuelle », Note sous arrêt publiée à *L'Essentiel du droit immobilier et de l'urbanisme* déc. 2014.

« Sanction de l'absence de chiffrage ou du chiffrage irréaliste des travaux prévus au contrat dont le maître de l'ouvrage se réserve l'exécution », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du Palais immobilier* n° 3/2014 - Note citée au *Bulletin d'information de la Cour de cassation du 1^{er} décembre 2014*.

« Proposition de loi AN n° 2015 du 11 juin 2014 visant à protéger les acquéreurs de biens immobiliers dans les opérations de VEFA – Quand le remède législatif proposé est pire que le (prétendu) mal à traiter », Note sous arrêt publiée à *L'Essentiel du droit immobilier et de l'urbanisme* oct. 2014.

« Constitutionnalité des articles 671 et 672 du Code civil », Note

sous arrêt publiée à la *Revue trimestrielle de droit immobilier* n° 3/2014.

« Pour la reconnaissance d'une 'servitude de troubles normaux de voisinage' ; clé de relecture de la théorie des troubles anormaux du voisinage », *Gazette du Palais immobilier* n° 3 /2014.

MANIFESTATIONS

Colloques, journées d'études,
tables rondes,
conférences débats

1^{er} semestre 2015

Jeudi 15 janvier

Les enfants du XXI^e siècle

Conférence-débat

org. M2 Droit privé-Contentieux

Jeudi 29 janvier

La loi dite "Taubira" du 15 août 2014

Conférence-débat

org. M2 Droit privé-Contentieux

Jeudi 5 février

La performance énergétique des bâtiments

et le plan local d'urbanisme

Colloque

Dir. Carole CHEVILLEY-HIVER

Jeudi 19 février

Le bail d'habitation après la loi ALUR

Conférence-débat

org. M2 Droit privé-Contentieux

Jeudi 12 et vendredi 13 mars

L'harmonisation du droit des investissements dans les pays

de l'Union pour la Méditerranée

Colloque

Dir. Filali OSMAN

Vendredi 13 mars

La technique de cassation

conférence-débat

org. M2 Droit de l'emploi
et des relations sociales

Jeudi 26 mars

*Les rencontres du patrimoine :
les travaux sur existants*

Colloque

Dir. Jean-Philippe TRICOIRE

Vendredi 27 mars

L'accès au juge de la personne vulnérable en droit privé

Colloque

Dir. Béatrice LAPEROU-

SCHENEIDER

et Virginie DONIER

Mardi 31 mars

L'entreprise agricole après la loi d'avenir

du 13 octobre 2014

Colloque

Dir. Christine LEBEL

Doctorants du CRJFC (au 1^{er} janvier 2015)

Sandie ALLIOT, *Essai de qualification de la notion de données à caractère personnel*. Dir. Nathalie MARTIAL-BRAZ.

Oumar BAH, *L'efficacité de l'arbitrage dans l'espace OHADA : rôle du juge d'appui*. Dir. Filali OSMAN.

Ambroise BAILLY, *La compétence juridictionnelle judiciaire dans la doctrine des XVI^e et XVII^e siècles et la pratique des parlements bourguignon et comtois*. Dir. Boris BERNABE.

Johanna BENREDOUANE, *Les garanties non-juridictionnelles des droits sociaux*. Dir. Virginie DONIER.

Agnieszka BOROWSKA, *Le traitement du retour à la délinquance : approches juridiques française et européenne*. Dir. Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER.

Charline BOUCHOT, *La participation aux acquêts : pour un renouveau des relations patrimoniales au sein du mariage*. Dir. Catherine PHILIPPE.

Badr BOULAL, *La médiation en droit des affaires au Maroc. Contribution à l'amélioration du climat des affaires au Maroc dans l'intégration mondiale et régionale de l'Union pour la Méditerranée*, Dir. Filali OSMAN.

Maria-Francesca CATALDO, *Les immunités internationales et l'Italie*. Dir. Leila LANKARANI.

Damien COUVAL, *Les mécanismes de garantie face au financement de projets atypiques et/ou innovants*. Dir. François COLONNA D'ISTRIA.

Amadou DIOP, *Les garanties financières dans les contrats de promotion immobilière*. Dir. Jean-Philippe TRICOIRE.

Carline DJEUDI MBAMY, *Les biens et la famille en droit comparé*. Dir. Anne BROBBEL-DORSMAN.

Anton DOBROSMYSLOV, *Les avant-contrats de transactions*. Dir. François COLONNA D'ISTRIA.

Faraj EDAEMI, *Le facteur "temps" dans la médiation*. Dir. Filali OSMAN.

Alice EL CHEIKH, *Le régime juridique français de la prostitution (à la lumière des droits étrangers)*. Dir. Christophe GESLOT.

Meryem FATHALLAH, *Le consentement à l'arbitrage d'investissement : étude critique*. Dir. Filali OSMAN.

Camille FERNANDES, *La soumission des universitaires français au statut général des fonctionnaires : quelles conséquences sur les libertés académiques ? Réflexion sur les sources du droit universitaire*. Dir. Charles FORTIER.

Babak GHAEDI, *Les déclarations unilatérales d'indépendance en droit international*. Dir. Leila LANKARANI.

Rosa Salomé KUPPER, *Le sort de la créance environnementale dans les procédures collectives*. Dir. Benoît GRIMONPREZ.

Djamila LARABI, *Harmonisation du droit des affaires dans l'Union pour la Méditerranée*. Dir. Filali OSMAN.

Guillaume LAW DE LAURISTON, *La famille, objet de conventions*. Dir. Jean-René BINET.

Kévin LOUCHE, *La protection des résultats de la recherche en co-développement*. Dir. Pascal KAMINA.

Laure PELLETIER, *Le processus d'enfermement en droit criminel : variations autour du phénomène de judiciarisation*. Dir. Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER.

Amandine PICARD, *Influences et sources en droit biomédical*. Dir. Jean-René BINET.

David RASANDRATANA, *Le paiement de l'entrepreneur dans les marchés de travaux*. Dir. Jean-Philippe TRICOIRE.

Océane RICHARDIN, *L'efficacité des mécanismes de protection des accédants à la propriété dans le droit de la promotion immobilière*. Dir. Jean-Philippe TRICOIRE.

Bigué SALL, *L'harmonisation du droit OHADA des contrats : enjeux et perspectives*. Dir. Filali OSMAN.

Cédric SCHMITT, *Le principe « un homme, une voix », dans les coopératives*. Dir. Jean-Pierre LEGROS.

Clarisse Elodie THIAW, *La responsabilité du médecin dans ses rapports avec la responsabilité de droit commun*, Dir. Jean-René BINET.

Clément-Marie THOLOZAN, *Les sociétés du Code de la construction et l'habitation comme instruments privilégiés de réalisation d'une opération de promotion immobilière*. Dir. Jean-Philippe TRICOIRE.

Maureen US, *Les présomptions en droit civil*. Dir. Frédéric ROUVIERE.

Ambre DE VOMECOURT, *La nouvelle dimension de la responsabilité des constructeurs*. Dir. Jean-Philippe TRICOIRE.

Avis de soutenance de thèse

Cédric Schmitt, soutiendra sa thèse pour le doctorat de droit privé intitulée *Le principe « un homme, une voix », dans les coopératives*, le vendredi 6 février 2015 à 10h30, à l'UFR SJEPEG (salle des actes) devant un jury composé de :

Christine LEBEL, Université de Franche-Comté

Jean-Pierre LEGROS, Université de Franche-Comté, Directeur de la thèse

Blandine ROLLAND, Université de Lyon III

Philippe ROUSSEL GALLE, Université de Paris V

CENTRE DE RECHERCHES
JURIDIQUES
DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

EA 3225

Directeur

Christophe GESLOT
(Maître de conférences HDR
en droit public)

Ingénieur de recherche

Laurent KONDRATUK

45 D Avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex

Téléphone : 03 81 66 66 08

@ : contact-crjfc@univ-fcomte.fr

URL : www.crjfc.univ-fcomte.fr

Facebook :

www.facebook.com/pages/CRJFC-Besançon/157754904291673

Twitter : @_crjfc